

Genève, le 9 novembre 2018

Rapport d'activité législature 2014-2018
4ème année
(1^{er} juin 2017 – 30 novembre 2018)

1. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009. (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre t du Règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010. (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 de la Loi sur la Navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006. (LNav; H 2 05)

2. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche de donner, à titre consultatif, son avis sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.

Par ailleurs, la commission peut, notamment, présenter toutes suggestions relatives aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.

3. Activités de la commission

La commission a tenu sept séances plénières (8/6/17, 13/9/17, 9/11/17, 20/2/18, 21/6/18, 13/9/18, 8/11/18) et le bureau s'est réuni sept fois (24/8/17, 19/10/17, 8/2/18, 19/4/18, 24/5/18, 30/8/18, 25/10/18).

Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- Gestion des infrastructures portuaires par les communes
- Concours Ville de Genève "Aménagement de la Rade"
- Aménagement de la Rade – Réflexions et recommandations (Rapport à venir)
- Image directrice de l'aménagement de la rade

- Projet nouveau Port des Eaux-Vives
- Démolition des amarrages en aval de la digue du Jet d'eau
- Projet du Vengeron : suivi et recommandations
- Conseil consultatif Traversée du Lac (sondage - représentant CdP M. Beauverd)
- Projet du Quai de Cologny.
- Groupes de Travail : "Equité des tarifs des places d'amarrage" et "Electricité dans les Ports" remise des rapports. Attente retour de la direction du DT.
- Visite chantier du PPEV (MM. Franck Pidoux et François Beetschen)
- Projet Corsier-Port
- Etat des dériveurs aux Eaux-Vives
- Quai marchand des Eaux-Vives (mobilité)
- Proposition de nouvelle procédure pour les visites périodiques.
- Calendrier du déplacement des bateaux et dériveurs (port des Eaux-Vives)
- Enquête par l'intermédiaire de l'APB auprès des propriétaires de bateaux (échelles de sécurité, pompe de Port Choiseul, toilettes chimiques)
- Grue des Pâquis : mise hors service et recherche de solutions.
- Nouvelle législation 2018-2023

4. **Secrétariat de la commission**

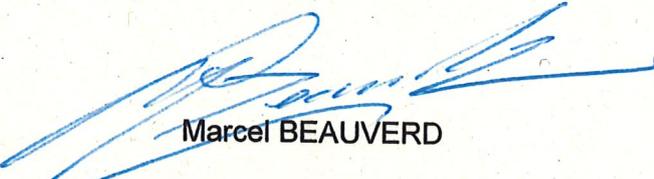
Office cantonal de l'Eau du Département du territoire, Service du Lac, de la Renaturation des Cours d'eau et de la Pêche, Secteur de la Capitainerie cantonale.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation et organisation des séances
- Rédaction du procès-verbal des séances
- Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres

5. **frais de la commission**

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO) CHF 18'610.--
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO) Néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCO) Néant



Marcel BEAUVERD

Président de la commission